



VOS RÉF.	-	
NOS RÉF.	LEI-DI-CDI-MAR-SCET---2018-9161	MAIRIE DE FARLEDE Place de la liberté 83210 LA FARLEDE
INTERLOCUTEUR	Véronique LOTTE	
TÉLÉPHONE	04.88.67.43.09	A l'attention de Monsieur le Maire
E-MAIL	veronique.lotte@rte-france.com	
OBJET	Plu Commune de LA FARLEDE	Marseille, 24/10/2018

Monsieur le Maire,

Vous nous informez par courrier en date du 03/10/2018 que votre commune a arrêté, par délibération du Conseil Municipal, en date du 23/08/2018, le projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous remercions de nous solliciter pour l'élaboration de votre PLU. A la lecture du projet arrêté, nous tenons à vous faire part des observations suivantes :

1. SERVITUDES IV

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés plusieurs ouvrages de transport d'énergie électriques.

Il s'agit de :

- Ligne aérienne 63 000 volts – 2 circuits LE COUDON – LA GARDE – SOLLIES n°2
- Ligne aérienne 63 000 volts – 2 circuits LE COUDON – HYERES n°1 et n°2

Nous vous joignons ci-joint une carte sur laquelle sont indiqués le tracé et la localisation des ouvrages RTE cités ci-dessus.

Les servitudes (I4) relatives aux ouvrages précités doivent être reportées en annexe du plan local d'urbanisme, en tant que servitudes d'utilité publique, conformément aux articles L. 126-1 du code de l'urbanisme et aux articles L.321-1 et suivants et L323-3 et suivants du Code de l'énergie.



Dans cette annexe, il convient de faire figurer le nom et les coordonnées du Groupe Maintenance Réseau de RTE (mentionnés à la fin de ce courrier).

Vous trouverez en annexe de ce courrier les liens pour accéder aux données cartographiques « RTE Inspire » des ouvrages de RTE.

2. REGLEMENT

Nous nous permettons de vous rappeler que RTE, afin de préserver la qualité et la sécurité du transport d'énergie électrique, doit pouvoir effectuer les opérations de maintenance et les réparations nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des ouvrages de transport d'électricité.

Vous avez bien pris en compte :

- dans l'article 2 que «Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris ».
- dans l'article 10 que « La hauteur n'est pas réglementé pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris ».

3. INCOMPATIBILITE AVEC LES ESPACES BOISES CLASSES

Vous nous avez transmis une carte qui n'est pas exploitable par nos services et vous n'avez pas de données SIG de vos EBC, par conséquent RTE appelle votre attention sur le fait que les servitudes I4 ne sont pas compatibles avec un espace boisé classé.

Vous trouverez en pièce jointe les données SIG des couloirs théoriques de déclassement concernant nos ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir procéder au déclassement du couloir de l'espace boisé classé traversé par les :

- Liaison aérienne 63 000 volts – 2 circuits LE COUDON – LA GARDE – SOLLIES n°2
- Liaison aérienne 63 000 volts – 2 circuits LE COUDON – HYERES n°1 et n°2

Le report du tracé des ouvrages existants doit être réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages.

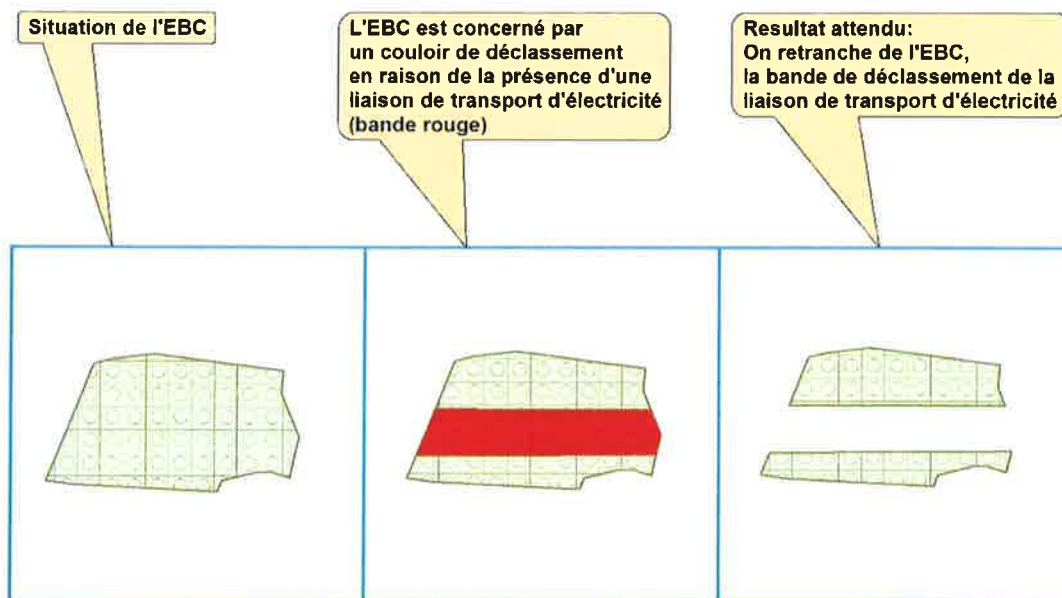
Les bandes de déclassement doivent être retranchées :

- de 40 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 2 x 63 000 Volts ;



Selon l'exemple ci-dessous :

Une liaison de transport d'électricité se trouve à l'intérieur d'un EBC ?



Nous vous précisons enfin qu'il est important que le Groupe Maintenance Réseau de RTE soit consulté pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction, avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le Service en charge de ces questions est :

RTE - Groupe Maintenance Réseau Côte d'Azur
Lingostière Saint Isidore
BP 3247
06205 NICE Cedex 3
TEL 04.93.18.39.39



Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agr er, Monsieur le maire, l'assurance de notre consid ration tr s distingu e.

Isabelle ODONE-RAYBAUD
Chef du service Concertation Environnement
Tiers

PJ : Cartes + donn es SIG

Annexe : Donn es cartographiques « RTE Inspire »



Annexe : Données cartographiques « RTE Inspire »

Les données RTE sont officiellement disponibles sur le site de l'Open Data de Réseaux Énergies : (<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>)

Elles sont au format Shapefile/KMZ dans la projection Lambert 93 :

Lignes aériennes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/lignes-aeriennes-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Lignes souterraines

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/lignes-souterraines-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Postes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/postes-electriques-rte/?disjunctive.fonction&disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Enceintes de postes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/enceintes-postes-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Pylônes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/pylones-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Points de passage souterrains (chambres de jonction)

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/points-passage-souterrains-rte/?disjunctive.etat>

Pour chacun des jeux de données ci-dessus le fichier Shapefile (ou KMZ, voir onglet « Export ») correspondant est disponible au bas de la page sous la rubrique « Pièces jointes » (cliquer dessus pour faire apparaître le lien de téléchargement comme montré sur la capture d'écran ci-dessous).

Pièces jointes

1 Document joint à télécharger

 20171222_POINT_DE_PASSAGE_SOUTERRAIN_INSPIRE.zip

Ces jeux de données sont partagés dans le cadre de la directive n° 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 dite « INSPIRE » établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne. La directive INSPIRE s'applique aux données géographiques numériques détenues par des autorités publiques et impose de mettre à disposition les données conformément à des spécifications techniques harmonisées. »



Le réseau de transport d'électricité



OUVRAGES ELECTRIQUES TRAVERSANT LA COMMUNE DE :

La Farlède



Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



LIGNES

En exploitation

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits prévus, 1 circuit installé	—	—
2 circuits	—	—
3 circuits et plus	—	—

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barreaux, les tensions admetteurs ou égales

Réalisé par : T.ROBERT Vérifié par : I.ODONE-RAYBAUD 22/10/2018

Échelle de référence au format A3 : 1:20 000



Légende :

- Limites communales
- Poste électrique 225 000 volts

SWR C&H 04/2017
StereO_JURASSIS/ME_LaFarlède_03

